Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202637-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/37

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 11
Conseillers ayant pris part au vote : 11
Date de convocation : 01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Adhésion aux organismes

Présentation : Yves TYMEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente de plusieurs structures, qui interviennent notamment dans les domaines suivants : formation des élus, conseil juridique, animation de groupes de travail, organisation de déplacement au congrès des maires, rédaction de différentes publications, visite de terrain.

Liste de structures :

- Association des Maires Ruraux du Finistère
- Association des Maires du Finistère
- Association des Maires de France
- Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
- Bruded
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Finistère Ingénierie Assistance
- Fondation du Patrimoine
- Fredon Bretagne
- ~~Villes Internet~~

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202637-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 pour – 0 abstention – 0 contre

- **ACCEPTE** le renouvellement des adhésions aux structures proposées (hormis Villes Internet) jusqu'à 2033 compris ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets jusqu'à 2033 compris de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN